A N N U E L

OLQ

Mission et valeurs

100-04714/

[redacted]

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec croit à l'importance

- du respect des droits du public en matière de services de santé et de services sociaux;
- de son rôle dans la prévention et la promotion de la santé;
- de l'accès, pour la population, à des services d'ergothérapie qui répondent à ses besoins;
- de la compétence de ses membres et de la qualité des services qu'ils offrent;
- de l'engagement et de l'intégrité de ses administrateurs et de son personnel;
- d'une gestion efficace et efficiente de ses activités.

[redacted]

Sommaire

Lettres de présentation

Membres du Bureau et personnel de la permanence 1998-1999

Rapport de la présidente

Rapport de la directrice générale et secrétaire

Rapport d'activités du Bureau

Rapport d'activités du comité administratif

Renseignements généraux concernant les membres

Comité d'inspection professionnelle

Syndic

Comité de discipline

Comité de révision des plaintes

Comité de formation en ergothérapie

Comité d'admission 18

Comité de formation continue 18

Comité sur les pratiques professionnelles 19

Comité des communications 20

Sous-comité de la Semaine de l'ergothérapie 21

Sous-comité Prix et mentions 22

Autres comités de l'Ordre 22

États financiers au 31 mars 1999

Rapport du vérificateur 23

Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 1999 24

État de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé le 31 mars 1999 24

État des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 1999 25

Bilan au 31 mars 1999 26

Notes aux états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1999 27

Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 1999

Annexe A - Produits 30

Annexe B - Charges 31

Annexe C – Comités et Bureau 32

Lettres de présentation

Québec, juillet 1999

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Linda Goupil

Montréal, juillet 1999

Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1999.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

La Présidente,

Françoise Rollin-Gagnon, erg., M.A.P.

Montréal, juillet 1999

Maître Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

La Présidente,

Françoise Rollin-Gagnon, erg., M.A.P.

Membres du Bureau et personnel de la permanence 1998-1999

MEMBRES DU BUREAU

Françoise Rollin-Gagnon *	Présidente
Johanne Mathon *	Vice-présidente / Administratrice / Région de Montréal
Christiane Morin *	Trésorière / Administratrice / Région de Montréal
Nancy Magnan *	Administratrice / Région Nord-Ouest
Jeanne H. Frigon *	Administratrice nommée
Manon Desjardins	Administratrice / Région des Basses-Laurentides
Louisette Mercier	Administratrice / Région Centre
Claire Gagné	Administratrice / Région Est
Isabelle Émond	Administratrice / Région de la Montérégie
Jean-Philippe Cotton	Administrateur / Région de Montréal
Lyne Guilmette	Administratrice / Région de Montréal
Kateri Leclair (depuis juin 1998)	Administratrice / Région de Montréal
Monique Martin	Administratrice / Région de Montréal
Hélène E. Bergeron	Administratrice / Région de Québec
Susan Sutton	Administratrice / Région de Québec
Jacques Audy	Administrateur nommé
Donald Petit	Administrateur nommé

* Membres du comité administratif

PERSONNEL DE LA PERMANENCE

Françoise Rollin-Gagnon	Présidente
Christiane-L. Charbonneau	Directrice générale et secrétaire
Pierrette Boivin (juin 1998 à janvier 1999)	Responsable des communications
Caroline Boris	Secrétaire aux services administratifs
France Guimond	Réceptionniste
Louise Guimond	Secrétaire au tableau des membres
Liliane Lacasse (jusqu'en mai 1998)	Responsable des communications
Lise B. Poirier	Secrétaire aux services professionnels
Élaine Sabourin	Secrétaire de direction
Dominique St-Pierre	Responsable des services administratifs
Sylvie Salois	Adjointe aux services professionnels
Louise Tremblay	Responsable des services professionnels

Rapport de la présidente

La planification annuelle de l'Ordre en 1998-1999 comportait des volets prioritaires visant à consolider le fonctionnement de ses comités, à déterminer les règles déontologiques applicables au bureau du syndic, à militer pour l'obtention de politiques gouvernementales ou de réglementations favorisant l'accès aux services d'ergothérapie pour la population, à promouvoir l'excellence des services offerts par ses membres, à informer le public sur l'activité des ergothérapeutes et à demeurer un acteur proactif au sein du système professionnel.

Le bilan de cette année traduit les efforts consentis par notre organisme pour être présent sur de nombreuses scènes afin de remplir son mandat de protection du public. Attentif aux divers facteurs touchant le système de soins de santé, la pratique des ergothérapeutes et la profession, l'Ordre a pris fermement position en réaffirmant les valeurs qui sous-tendent la profession, valeurs toujours axées sur le client.

UN NOUVEAU FONCTIONNEMENT DES COMITÉS AXÉ SUR NOS OBJECTIFS

À la suite d'une réflexion approfondie sur le mandat, la composition et les activités de chacun des comités de l'Ordre, effectuée au moment de la planification stratégique, ces derniers ont été complètement restructurés. Le rôle de la permanence y a été accru afin de supporter davantage l'action des bénévoles et de faciliter les relations entre les objectifs généraux de l'Ordre et les activités des comités. Cette révision a aussi mené à l'abolition des comités d'agrément et de législation, à l'intégration des sous-comités des Prix et mentions et de la Semaine de l'ergothérapie sous le comité des communications, à la nomination d'un membre de la permanence à la présidence des comités d'admission et de formation continue ainsi qu'à la création du comité sur les pratiques professionnelles.

Soulignons le travail du comité d'admission qui a entrepris un examen en profondeur de ses procédures et de ses outils d'analyse, du comité d'inspection professionnelle qui a complété la validation d'un nouveau processus d'« inspection sans visite », du comité sur les pratiques professionnelles qui a engagé une révision majeure des normes actuelles de pratique de même que du comité des communications qui a adopté le concept du nouveau bulletin l'Ergothérap.. Express destiné aux membres de l'Ordre.

UNE RÉORGANISATION DU BUREAU DU SYNDIC POUR MAXIMISER LA PROTECTION DU PUBLIC

En plus de consentir des ressources financières plus importantes à la fonction syndic, le Bureau a procédé au cours de l'année à la nomination d'un syndic correspondant et de deux experts, l'un en réadaptation professionnelle et l'autre en santé mentale.

D'autre part, ayant pris connaissance du document « Le syndic d'un ordre professionnel » (avril 1998), produit par l'Office des professions du Québec (OPQ), le Bureau a retenu certaines orientations proposées par l'OPQ et a constitué un comité ad hoc chargé d'établir les politiques de sélection et d'évaluation de la fonction syndic. Par ailleurs, un document produit par le Bureau, et impliquant toutes les instances concernées, a permis d'établir les mécanismes de communication à favoriser entre le syndic et le Bureau ainsi que le contenu des rapports périodiques attendus du syndic.

Au cours de l'année, une session de formation sur le système professionnel a été offerte aux membres du bureau du syndic et à ceux d'autres comités de l'Ordre.

UN POSITIONNEMENT AUPRÈS DES INSTANCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES POUR PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

En continuité avec les orientations retenues au cours des dernières années, l'Ordre a multiplié les démarches pour faire valoir l'importance et les mérites de la réadaptation dans le cadre des objectifs visés par la transformation du réseau des services de santé et des services sociaux du Québec. S'appuyant sur l'expérience vécue par ses membres, l'Ordre a exprimé ses préoccupations non seulement aux diverses autorités du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) mais également aux instances concernées des secteurs de l'éducation, de l'emploi, de l'habitation, du transport, des services de garde, de la protection des majeurs, de la culture, des communications et des technologies.

De façon prioritaire, c'est le dossier du transfert des programmes d'aides techniques de l'Office des personnes

handicapées du Québec (OPHQ) vers le réseau public de services et vers la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) qui a mobilisé le plus d'efforts et a requis une correspondance assidue avec le MSSS. L'Ordre a porté à l'attention des autorités ministérielles certaines conséquences négatives résultant de ce transfert des programmes et a milité pour la mise en place d'une table nationale d'évaluation et de suivi de ce processus. L'Ordre a également participé à des démarches visant à modifier le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique, adopté en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie.

Notre organisme a été représenté au sein de comités visant la révision du programme d'adaptation de domiciles par la Société d'habitation du Québec (SHQ) ainsi qu'au sein de groupes de travail de l'OPHQ sur la récupération et de la valorisation des aides techniques.

À l'automne 1998, l'Ordre créait un groupe de travail visant à promouvoir l'ergothérapie en milieu préscolaire et scolaire. Des ergothérapeutes, membres du groupe, préparent actuellement un document énonçant les problématiques d'accès aux services d'ergothérapie; ce document permettra de sensibiliser les instances concernées à l'importance d'une intervention précoce en réadaptation pour assurer la réussite scolaire.

Conjointement avec d'autres ordres professionnels du secteur de la réadaptation, L'Ordre a multiplié ses efforts auprès des compagnies d'assurances afin que certaines mesures soient adoptées pour répondre davantage aux besoins de la population en matière de couverture ou de remboursement des services dispensés.

L'EXCELLENCE DES SERVICES, UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Une autre priorité de l'Ordre a été de promouvoir l'excellence des services en ergothérapie en informant les membres de leurs obligations et responsabilités. De plus, l'Ordre a mis l'accent sur les fonctions statutaires liées à sa mission de protection du public : inspection professionnelle, formation continue, révision des normes de pratique et adaptation des pratiques au nouveau contexte de travail du réseau public ou du secteur privé. Présent dans onze régions administratives au cours de la dernière année, l'Ordre s'est préoccupé du support professionnel requis par le contexte de consolidation et de régionalisation des services.

Plus que jamais, l'utilisation des publications de l'Ordre a été mise à profit pour annoncer les nouveaux programmes gouvernementaux, les modifications de règlements et de lois, les prises de positions de l'Ordre ou les initiatives d'ergothérapeutes dans le développement des services pour leurs clientèles. De même, les éditoriaux de la Revue québécoise d'ergothérapie (RQE) ont porté sur la réflexion du caractère public de notre système de santé et sur l'avenir de l'ergothérapie.

Soucieux de l'efficacité et de l'efficience des services offerts par ses membres, l'Ordre a préparé un colloque centré sur les changements induits par la transformation du réseau et son impact sur les pratiques professionnelles. Sous le thème « Assurer la qualité des services : une démarche stratégique », ce programme ciblait des enjeux majeurs pour les professionnels oeuvrant sur le terrain. Déterminer ses priorités dans un contexte de rareté de ressources, appliquer des stratégies gagnantes dans une variété de milieux pour assurer la continuité entre les établissements, mesurer les résultats de ses interventions et démontrer sa crédibilité au quotidien, étaient les quatre thèmes qui ont servi de trame de fond au déroulement du colloque.

Un prochain projet de formation est déjà en chantier. Il s'agit du prochain congrès de l'Ordre qui se tiendra en juin 2000 à Trois-Rivières et qui aura pour thème « L'ergothérapie de l'an 2000 : D'où vient-elle, où va-t-elle ? ». Le comité organisateur est déjà actif depuis de nombreux mois et l'appel de communications est parvenu aux membres. Finalement, une édition spéciale de la RQE a été produite pour célébrer le 25e anniversaire de l'Ordre et rendre hommage aux pionniers de la profession.

UNE INFORMATION JUDICIEUSE AU PUBLIC, UNE CONTRIBUTION À LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION ET UNE VISIBILITÉ ACCRUE

Au cours de l'année écoulée, l'Ordre a jugé prioritaire d'accroître l'information au public et la notoriété de la profession en misant sur les ergothérapeutes comme agents multiplicateurs dans toutes les régions du Québec et en utilisant les scènes publiques : médias régionaux et nationaux ou publications d'articles dans des revues spécialisées.

En octobre dernier, la tenue de près de 50 kiosques à travers la province a fourni aux ergothérapeutes une occasion unique de faire connaître leur profession à la population. Portant sur l'autonomie à acquérir dans les activités de la vie courante, des affiches et des dépliants ont été conçus pour l'événement et les médias ont publié des communiqués de presse dans plusieurs régions.

L'Ordre a aussi produit, conjointement avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), une affiche intitulée « Mon dos, moi j'en prends soin ». L'affiche illustre des situations de la vie quotidienne que peuvent rencontrer les gens dans leur environnement familial ou leur milieu de travail et suggère des conseils sur l'hygiène posturale.

Une entente de partenariat avec « Parents d'aujourd'hui » (PDA) a également été conclue. Cette nouvelle association apportera une vitrine pour informer la population sur le mandat de l'Ordre ainsi que sur les services que peuvent offrir les ergothérapeutes. Par le truchement de plusieurs médias électroniques et imprimés, PDA donne accès aux téléspectateurs, auditeurs, lecteurs ou navigateurs sur Internet, à des renseignements sur les thèmes qui touchent les familles : la santé, l'éducation, les finances, les loisirs et le chez-soi.

Finalement, l'Ordre a participé au congrès de la Fédération mondiale des ergothérapeutes qui s'est déroulé à Montréal du 30 mai au 5 juin 1998. Il y a tenu un kiosque et les membres de la permanence ont présenté des communications scientifiques sur l'appréciation de la qualité en ergothérapie, la surveillance de l'exercice de la profession et le respect des compétences professionnelles en interdisciplinarité. Ce congrès a connu un franc succès alors que plus de 3 500 participants provenant de 55 pays différents s'y sont inscrits.

L'ORDRE, UN ACTEUR PROACTIF AU SEIN DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

L'Ordre a participé aux démarches de consultation du ministre Serge Ménard, démarches visant la mise en place d'un comité indépendant devant actualiser la réforme du système professionnel québécois. Compte tenu de l'évolution du dossier au cours de l'année, l'Ordre est impatient de connaître l'approche que retiendra la ministre Linda Goupil dans la recherche de solutions aux situations difficiles largement identifiées dans le système professionnel, dont la gestion du titre réservé.

C'est avec plaisir qu'en novembre dernier, les représentants de l'Ordre rencontraient le président et la vice-présidente de l'OPQ. En plus de situer les grandes orientations retenues lors de la planification stratégique 1998-2001 et de présenter les activités en cours concernant la réglementation, ils ont discuté avec les dirigeants de l'OPQ des nombreuses démarches entreprises en regard de l'Accord sur le commerce intérieur, de la position de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion du titre de psychothérapeute et de sa vision sur la place importante de la formation continue dans un ordre professionnel.

À titre de participant aux activités du CIQ, l'Ordre a apporté sa contribution aux groupes de travail sur le document de consultation « L'université devant l'avenir » et sur la délivrance du permis de psychothérapeute. En regard de ce dernier dossier, il a également répondu directement à une consultation de l'OPQ. L'Ordre a également participé à divers forums de discussion sur le régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi que sur les modalités de mise en œuvre des récentes dispositions législatives touchant la procédure de fusion ou d'intégration au sein d'ordres à titre réservé, tel que présenté dans le Projet de Loi 406 modifiant le Code des professions.

Soucieux d'assumer son mandat de protection du public, l'Ordre est devenu membre du Conseil québécois d'agrément d'établissements de santé et de services sociaux et a formé au sein du Bureau un groupe de réflexion afin d'étudier diverses stratégies dans un effort collectif visant le développement de la recherche au sein de la profession.

LES RÉALISATIONS, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Le bilan des activités révèle une année fructueuse au plan de l'engagement de l'Ordre à veiller à une offre de services d'ergothérapie de qualité et à supporter l'adaptation de la profession aux besoins réels du public. Une année bien remplie également dans les opérations administratives de l'Ordre, sous le leadership d'une nouvelle directrice générale et secrétaire qui, par un suivi attentif des dossiers, a favorisé l'efficience dans la gestion de nos nombreuses activités.

Merci aux administrateurs, aux nombreux bénévoles et collaborateurs de dossiers ainsi qu'aux membres de la permanence de l'Ordre. Celui-ci ne saurait remplir ses objectifs sans leur dynamisme, leur créativité et leur engagement. Les professionnels de la santé, dont les ergothérapeutes, font face à un grand défi : étendre leurs services à des clientèles toujours plus nombreuses sans pour autant augmenter les dépenses globales du système de santé. Sachons œuvrer en réelle interdisciplinarité, prendre une part active aux décisions et jouer un rôle influent au sein des lieux de discussion, sur ces enjeux majeurs de société.

Françoise Rollin-Gagnon, erg., M.A.P.

Rapport de la directrice générale et secrétaire

La direction générale assure une utilisation efficace des ressources humaines et financières de l'Ordre afin de lui permettre d'accomplir sa mission première : la protection du public. Elle soutient également les activités du Bureau, de la présidente et des comités en plus de coordonner les différents services de l'Ordre.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Au cours de l'année, l'Ordre a confié à une firme spécialisée le mandat d'analyser ses besoins en informatique. Pour faire suite aux recommandations des informaticiens experts, une nouvelle base de données comprenant les modules de gestion des membres, d'inspection professionnelle et de formation continue a été développée et implantée. Le premier module qui touche la gestion des membres est maintenant opérationnel. Le travail se poursuit sur les deux autres modules qui supporteront les activités des services professionnels. En plus de représenter pour l'Ordre des économies substantielles de temps au moment de la saisie des cotisations, ce nouveau système permettra notamment de produire des statistiques sur la pratique professionnelle et bien sûr, de franchir l'an 2000 sans problème.

Par ailleurs, l'Ordre a constitué un comité ad hoc formé de certains membres du comité administratif et de la direction générale dans le but d'évaluer la « Politique de conditions de travail du personnel de l'Ordre » et de proposer une politique de rémunération adaptée à la réalité de l'organisme. Les recommandations du groupe de travail ont amené le comité administratif à confier le dossier à une firme de consultants qui déposera son rapport final au cours de la prochaine année.

FINANCES

L'année financière s'est soldée avec un excédent des revenus sur les dépenses de 86,006 $. Ce bilan positif est dû notamment au membership plus élevé que prévu et aux dépenses moindres au niveau des comités. Vous êtes invités à consulter les états financiers apparaissant au présent rapport afin de connaître les détails de la situation financière de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

RÉGLEMENTATION

Le Règlement modifiant le Code de déontologie des ergothérapeutes est entré en vigueur cette année. Par ailleurs, le projet de Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation a été adopté par le Bureau et devrait entrer en vigueur au cours de la prochaine année.

Le Règlement sur les élections au Bureau a été modifié afin de favoriser une meilleure gestion des activités de l'Ordre. Ainsi, la date de clôture du scrutin a été reportée au mois de mai, de sorte que le traitement des cotisations annuelles pourra s'effectuer avant la période électorale. Une autre modification au règlement permettra aux nouveaux administrateurs d'entrer en fonction dès la première réunion du Bureau qui suit leur élection plutôt qu'après l'assemblée générale annuelle. Le Règlement sur la représentation régionale au Bureau a également été révisé sans toutefois modifier la représentation régionale des administrateurs.

Finalement, le Bureau a donné son accord sur le Règlement sur le comité de formation des ergothérapeutes, tel que proposé par l'Office des professions du Québec. Ce règlement devrait entrer en vigueur en 1999-2000.

SERVICES PROFESSIONNELS

Le développement de liens plus étroits entre la permanence et les bénévoles, tel que favorisé lors de la planification stratégique de l'Ordre, a permis aux services professionnels de connaître une année ric développement et en concrétisation de projets.

Le comité d'inspection professionnelle a complété cette année la validation du projet-pilote visant à développer un mécanisme d'« inspection sans visite ». Ce nouvel outil sera intégré dans le « Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession » dès l'an prochain et permettra d'augmenter le nombre d'inspections tout en

assurant une juste évaluation de la pratique professionnelle. De son côté, le comité d'admission a effectué une révision complète des procédures d'admission et de réinscription pour en accélérer le processus, tandis que le comité sur les pratiques professionnelles a entrepris la révision des normes de pratique en ergothérapie.

COMMUNICATION

L'Ordre adoptait en 1998-1999 un nouveau plan de communication et sa mise en application a permis d'accentuer la visibilité de l'organisme auprès de ses membres et du grand public. L'année qui vient de s'écouler a été témoin de nombreuses activités mises de l'avant par le comité des communications, le sous-comité de la Semaine de l'ergothérapie et le sous-comité Prix et mentions. Soulignons le nouveau partenariat avec le concept multimédias Parents d'aujourd'hui, la nouvelle publication l'Ergothérapie Express destinée aux membres et l'organisation d'un colloque. D'autres projets importants, comme le Congrès 2000, sont déjà en branle et verront leur concrétisation au cours de l'année qui vient.

ENSEMBLE VERS L'AN 2000

Ensemble vers l'an 2000 est le thème de ce rapport annuel. L'excellence et la diversité des réalisations accomplies en 1998-1999 nous permettent de croire que l'Ordre dispose de toutes les ressources nécessaires pour prendre ce grand tournant historique. Je tiens à remercier les membres du Bureau et les ergothérapeutes bénévoles qui siègent sur les comités pour leur complicité, leur disponibilité et leur professionnalisme. J'aimerais également souligner la loyauté et le dévouement de l'équipe de la permanence qui a su relever, cette année, des défis de taille.

Christiane-L. Charbonneau, od, MBA

Rapport d'activités du Bureau

Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours du présent exercice, le Bureau a tenu quatre réunions régulières et une réunion extraordinaire. Les faits saillants de l'année, tels que soulignés dans les résolutions adoptées, se résument comme suit :

RÉGLEMENTATION

- Adoption du Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec;
- Adoption du Règlement sur la représentation régionale au Bureau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec;
- Adoption du projet de Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec;
- Accord de principe sur le Règlement sur le comité de formation des ergothérapeutes, tel que proposé par l'Office des professions du Québec.

ADMISSION

- Reconnaissance de l'équivalence des diplômes de B.Sc. en ergothérapie des universités canadiennes possédant un agrément valide de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE);
- Imposition à un candidat d'un stage de perfectionnement préalable à la délivrance du permis;
- Non reconnaissance de l'équivalence du diplôme d'un candidat et recommandation de formation.

ADMINISTRATION

- Adoption du rapport du comité de planification stratégique 1998-2001;
- Adoption des états financiers 1997-1998;
- Adoption des objectifs annuels de la présidente et de la directrice générale; adoption de la planification annuelle de l'Ordre;
- Adoption du budget 1998-1999;
- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle;
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des vérificateurs de l'Ordre pour l'année financière 1998-1999;
- Délégation de certains pouvoirs du Bureau au comité administratif;
- Adoption du calendrier annuel des réunions du comité administratif et du Bureau;
- Confirmation du statut de Christiane-L. Charbonneau à titre de directrice générale et secrétaire de l'Ordre;
- Confirmation du statut de trois employés de la permanence;
- Adoption des salaires et autres conditions de travail des employés de l'Ordre;
- Allocation d'une enveloppe budgétaire de 10,000 $ à la fonction syndic pour l'année financière 1998-1999;
- Mise sur pied d'un comité ad hoc chargé d'établir les politiques de sélection et d'évaluation du syndic;
- Adoption de la soumission des consultants en informatique pour le développement d'une base de données et pour l'achat d'équipements.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

- Adoption du « Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession »;
- Abolition du projet-pilote mené par le comité d'inspection professionnelle et intégration de l'outil ainsi développé et validé dans le « Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession »;
- Appui à la création d'un comité consultatif chargé d'étudier les paramètres entourant la réforme du système professionnel, tel que proposé par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles;
- Adoption du rapport du comité de formation en ergothérapie « Répercussions de la restructuration du réseau de la santé et des services sociaux sur la pratique et la formation des ergothérapeutes du Québec – Étude exploratoire »;
- Approbation du texte commentant le Règlement sur la délivrance du permis de psychothérapeute destiné à l'Office des professions du Québec.

NOMINATIONS

- Membres du comité administratif de l'Ordre pour le terme 1998-1999;
- Signataires officiels de l'Ordre pour le terme 1998-1999;
- Scrutateurs et scrutateurs substituts pour les élections 1998-1999;
- Kateri Leclair, administratrice de la région de Montréal;
- Paule Langlois, syndic correspondant pour la région de Québec;
- Eléanor Lévine, expert au syndic – volet réadaptation professionnelle et Annette Rudy, expert au syndic – volet santé mentale;
- Rolande Daignault, secrétaire, et Renée O'Dwyer membre du comité de discipline;
- Anne Monat, Lise Petitclerc et Linda Simard, membres du comité de révision des plaintes;
- Sylvie Salois, présidente, Suzie Bilodeau, Josée Dupré, Manon Fondrouge, Patrick Murphy-Lavallée et Geneviève Pépin, membres du comité d'admission;
- Françoise Rollin-Gagnon, présidente, Maude Pelletier, Geneviève Pépin, Micheline Saint-Jean et Louis Trudel, membres du comité de formation en ergothérapie;
- Sylvie Salois, présidente, Catherine Briand, Martine Brousseau et Marlène Falardeau, membres du comité de formation continue;
- Françoise Rollin-Gagnon, présidente, Ginette Biron, Claude Bougie, Madeleine Ducharme, Sylvie Lapointe, Anne Monat, Natalie Racine, Nadine St-Denis et Louise Tremblay, membres du comité sur les pratiques professionnelles;
- Louise Goyette, présidente, et Barbara Bilodeau, membre du sous-comité Prix et mentions;
- Michèle Héroux-Lafrenière, Madeleine Shaw et Michel Villemaire, membres du conseil d'arbitrage;
- Chantal Pinard, présidente du comité central et Geneviève Pépin, présidente du comité scientifique du Congrès 2000;
- Françoise Rollin-Gagnon, Johanne Mathon et Donald Petit, membres du comité ad hoc – fonction syndic;
- Françoise Rollin-Gagnon et Louise Tremblay, respectivement déléguée et substitut de la déléguée de l'Ordre au Conseil québécois d'agrément d'établissements de santé et de services sociaux pour un terme de deux ans;
- Françoise Rollin-Gagnon et Johanne Mathon, respectivement déléguée et substitut de la déléguée de l'Ordre au CIQ pour le terme 1998-1999.

Rapport d'activités du comité administratif

Le comité administratif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue; toutefois, le Bureau ne peut lui déléguer le pouvoir d'adopter un règlement.

Cette année, le comité administratif a tenu six réunions régulières et deux réunions extraordinaires. Les principales résolutions adoptées au cours du présent exercice se résument comme suit :

DÉLIVRANCE DE PERMIS

- Émission de 170 permis permanents et d'un permis temporaire.

TABLEAU DES MEMBRES

- Réinscription au tableau des membres plus de cinq ans après y avoir fait défaut :
  - une réinscription sans condition
  - une réinscription suivie d'une imposition de stage de perfectionnement
- Radiation du tableau des membres les personnes n'ayant pas acquitté leur cotisation.

ADMINISTRATION

- Adoption des états des résultats mensuels;
- Adoption du projet de contrat du syndic;
- Allocation d'un budget de 8,400 $ pour effectuer l'analyse détaillée du système de gestion des membres de l'Ordre;
- Allocation d'un budget de 10,000 $ pour retenir les services d'une firme spécialisée dans l'analyse des salaires et des conditions de travail des employés de l'Ordre;
- Adoption du plan d'action des communications de l'Ordre pour 1998-1999;
- Adoption du projet de mandat du sous-comité Prix et mentions;
- Allocation d'un budget de 3,500 $ pour réaliser le projet de partenariat avec Parents d'aujourd'hui pour 1998-1999;
- Adoption des normes de reproduction du logo de l'Ordre par ses membres;
- Émission de la carte de membre dès le premier versement de la cotisation; radiation systématique des membres qui ne respectent pas les paiements subséquents et transmission de l'information aux employeurs;
- Création de la catégorie « membre retraité » : cotisation à 50% du tarif régulier et droit de vote à l'assemblée générale annuelle;
- Droit de vote à l'assemblée générale annuelle aux membres hors Québec et imposition de la pleine cotisation à ceux qui désirent pratiquer au Québec durant l'année;
- Abolition de la « Politique des budgets de représentations régionales – administrateurs » et adoption de la « Politique de paiement des jetons de présence aux administrateurs du Bureau ».

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

- Refonte des trois comités d'audition en un seul comité;
- Appui à l'Université de Montréal concernant son projet de programme de maîtrise professionnelle en ergothérapie;
- Collaboration à actualiser l'entente entre l'Office des personnes handicapées du Québec et Bell.

NOMINATIONS

- Monique Martin, présidente, Lyne Desrosiers et Martine Laforest, membres du comité des communications;
- Ann-Marie Léporé, présidente, Solange Allard et Daniel Dubé, membres du sous-comité de la Semaine de l'ergothérapie;
- Marie-Josée Saint-Pierre, présidente du Congrès 2000;
- Johanne Mathon, Christiane Morin, Jeanne H. Frigon et Christiane-L. Charbonneau membres du comité ad hoc chargé de réviser la « Politique de conditions de travail du personnel de l'Ordre »;
- Jeanne H. Frigon, personne ressource auprès de la direction générale pour les placements de l'Ordre.

PRIX ET MENTIONS

- Octroi du prix « Mention d'excellence 1998 » à Ginette Biron;
- Octroi du prix « Projet de l'année 1998 » à Sylvie Lemelin;
- Octroi de la « Bourse de recherche Anne Lang Étienne 1998 » à Annie Rochette;
- Octroi du prix « Mention spéciale 1998 » à Nathalie Brisebois;
- Le prix « Nicole-Ébacher » devient la nouvelle appellation du prix « Mention spéciale »;
- Recommandation au CIQ de la candidature de Francine Ferland pour l'attribution du prix « Mérite du CIQ 1998 ».

Renseignements généraux concernant les membres

LES MEMBRES

Au 31 mars 1999, nous comptions 2348 membres, soit 156 inscriptions de plus que l'année dernière (Tableau 1).

TABLEAU 1
Membres inscrits au tableau de l'Ordre

Au 31 mars 1998	2192
Nouveaux membres	180
Réinscriptions	82
Radiations en cours d'année	(106)
Au 31 mars 1999	2348

LES PERMIS

Au 1er avril 1998, l'Ordre comptait 2894 permis en vigueur. Au cours de l'année, 170 permis permanents et un permis temporaire ont été délivrés (Tableau 2).

TABLEAU 2
Permis en vigueur

au 1er avril 1998	2894
Nouveaux permis	170
Permis temporaire	1
au 1er avril 1999	3065

LA RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES

TABLEAU 3
Répartition des membres selon les régions électorales

1- Région Est	151
2- Région de Québec	342
3- Région Centre	225
4- Région de la Montérégie	242
5- Région de Montréal	931
6- Région des Basses-Laurentides	272
7- Région Nord-Ouest	111
HQ- Hors Québec	74
TOTAL	**2348**

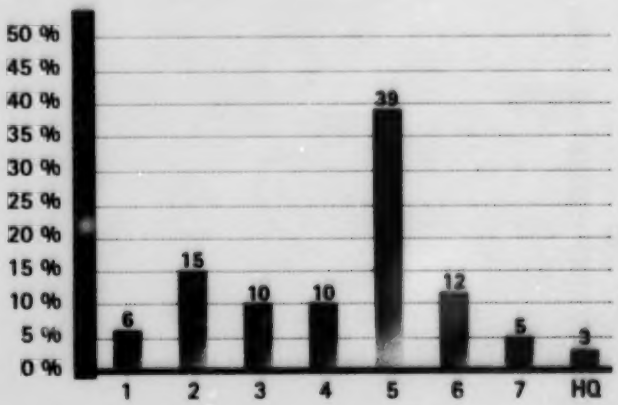

LA COTISATION ANNUELLE EXIGÉE AU 1er AVRIL 1998

Membres réguliers	385,00 $
Membres hors Québec	192,50 $
Nouveaux diplômés ,	Au prorata des mois (minimum : 97,00 $ - maximum : 192,50 $)

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Comité d'inspection professionnelle

MANDAT

En vertu de l'article 112 du Code des professions, le comité d'inspection professionnelle est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Pour ce faire, il procède notamment à la vérification des dossiers, livres, registres et équipements relatifs à cet exercice.

RÉALISATIONS

Au cours de l'année 1998-1999, le comité a complété la validation d'un processus d'inspection professionnelle utilisé dans le cadre d'un projet-pilote. Rappelons que ce projet consistait à mettre en place un nouveau mécanisme d'« inspection sans visite » visant à augmenter le nombre d'inspections réalisées tout en assurant une juste appréciation de la qualité de la pratique professionnelle des ergothérapeutes. Auparavant, seule la visite dans le milieu de pratique était utilisée aux fins de l'inspection.

Le fonctionnement par « inspection sans visite » que nous désirions valider consistait à analyser divers outils utilisés concomitamment, à savoir :

- un questionnaire d'auto-évaluation ;
- un dossier-client complet ; ainsi que
- des documents administratifs pertinents à l'exercice professionnel dans le milieu de pratique.

Ainsi, plus de 65% des ergothérapeutes visés par le programme de cette année ont fait l'objet d'une double inspection, sans visite et avec visite, dont nous avons comparé les résultats, ce qui nous a permis de procéder à une étude de validation. Dans son rapport, le comité conclut sur la validité du processus d'« inspection sans visite », mais recommande qu'il y ait évaluation de deux dossiers-client au lieu d'un seul, afin d'obtenir une vision plus complète de la pratique professionnelle.

En mars, le Bureau recevait ce rapport et acceptait que dorénavant, le programme de surveillance générale repose principalement sur ce fonctionnement. Cette nouvelle façon de faire, appliquée dès l'année 1999-2000, nous permettra de rejoindre plus d'ergothérapeutes, d'apprécier adéquatement leur pratique professionnelle et de formuler les recommandations pertinentes. De plus, lorsque jugée nécessaire par le comité suite à l'étude du dossier d'inspection, une visite dans le milieu d'exercice pourra compléter le processus avant qu'une appréciation de la pratique de l'ergothérapeute soit formulée.

Le programme 1998-1999 de surveillance générale de la profession a rejoint 116 ergothérapeutes (sur les 121 prévus au programme) œuvrant dans 45 milieux ou secteurs d'activités et dans 13 régions administratives. Le tableau suivant présente la répartition des inspections réalisées.

Région administrative	Milieu de pratique	Inspection sans visite	Double inspection*	Total
Bas-Saint-Laurent	1 CHSLD	1	6	7
Saguenay/Lac St-Jean	1 CLSC	2	0	2
Québec	1 CHSLD / 3 CLSC / 2 CH	4	3	7
Centre du Québec	3 CLSC / 1 CHSLD	6	2	8
Estrie	1 CHSLD / 1 Institut universitaire / 1 Privé	5	4	9
Montréal	2 CLSC / 2 CHSLD / 2 CH / 3 Privé	5	27	32
Outaouais	1 CHSLD / 1 CH	1	3	4
Côte-Nord	1 centre de santé	2	0	2
Chaudière-Appalaches	1 CHSLD / 2 Privé	1	4	5
Laval	4 Privé	3	4	7
Lanaudière	2 CLSC / 1 École	2	5	7
Laurentides	1 CH / 1 CLSC	0	3	3
Montérégie	3 CH / 1 CLSC / 1 CR / 1 Privé	8	15	23
13 régions	**45 milieux**	**40**	**76**	**116**

* double inspection signifie : « inspection sans visite » suivie d'une « inspection avec visite » dans le milieu. Ce processus a été utilisé pour les fins de l'étude de validation.

Pour faire suite à la complétion du processus d'inspection professionnelle, diverses recommandations ont été acheminées aux ergothérapeutes, portant principalement sur la tenue des dossiers au niveau de l'évaluation et du plan d'intervention. Des recommandations ont également été formulées en regard du respect de la confidentialité lors de la transmission de documents. De plus, le CIP a sensibilisé les ergothérapeutes à l'importance de contribuer à l'avancement de la profession par la supervision de stagiaires.

Au cours de l'année, le comité a tenu onze réunions au cours desquelles il a, outre la réalisation de l'étude de validation proprement dite :

- analysé les dossiers d'inspection et complété un rapport pour chacun des ergothérapeutes inspectés;
- recommandé la tenue de deux enquêtes particulières;
- donné suite à une demande du syndic de procéder à une enquête particulière sur la compétence d'un membre; et
- assuré le suivi des recommandations suite à l'enquête particulière réalisée l'année précédente.

Le comité a également poursuivi son programme d'appréciation de la qualité du travail effectué par les inspecteurs.

Comité d'inspection professionnelle

MANDAT

En vertu de l'article 112 du Code des professions, le comité d'inspection professionnelle est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Pour ce faire, il procède notamment à la vérification des dossiers, livres, registres et équipements relatifs à cet exercice.

RÉALISATIONS

Au cours de l'année 1998-1999, le comité a complété la validation d'un processus d'inspection professionnelle utilisé dans le cadre d'un projet-pilote. Rappelons que ce projet consistait à mettre en place un nouveau mécanisme d'« inspection sans visite » visant à augmenter le nombre d'inspections réalisées tout en assurant une juste appréciation de la qualité de la pratique professionnelle des ergothérapeutes. Auparavant, seule la visite dans le milieu de pratique était utilisée aux fins de l'inspection.

Le fonctionnement par « inspection sans visite » que nous désirions valider consistait à analyser divers outils utilisés concomitamment, à savoir :

- un questionnaire d'auto-évaluation ;
- un dossier-client complet ; ainsi que
- des documents administratifs pertinents à l'exercice professionnel dans le milieu de pratique.

Ainsi, plus de 65% des ergothérapeutes visés par le programme de cette année ont fait l'objet d'une double inspection, sans visite et avec visite, dont nous avons comparé les résultats, ce qui nous a permis de procéder à une étude de validation. Dans son rapport, le comité conclut sur la validité du processus d'« inspection sans visite », mais recommande qu'il y ait évaluation de deux dossiers-client au lieu d'un seul, afin d'obtenir une vision plus complète de la pratique professionnelle.

En mars, le Bureau recevait ce rapport et acceptait que dorénavant, le programme de surveillance générale repose principalement sur ce fonctionnement. Cette nouvelle façon de faire, appliquée dès l'année 1999-2000, nous permettra de rejoindre plus d'ergothérapeutes, d'apprécier adéquatement leur pratique professionnelle et de formuler les recommandations pertinentes. De plus, lorsque jugée nécessaire par le comité suite à l'étude du dossier d'inspection, une visite dans le milieu d'exercice pourra compléter le processus avant qu'une appréciation de la pratique de l'ergothérapeute soit formulée.

Le programme 1998-1999 de surveillance générale de la profession a rejoint 116 ergothérapeutes (sur les 121 prévus au programme) œuvrant dans 45 milieux ou secteurs d'activités et dans 13 régions administratives. Le tableau suivant présente la répartition des inspections réalisées.

Région administrative	Milieu de pratique	Inspection sans visite	Double inspection*	Total
Bas-Saint-Laurent	1 CHSLD	1	6	7
Saguenay/Lac St-Jean	1 CLSC	2	0	2
Québec	1 CHSLD / 3 CLSC / 2 CH	4	3	7
Centre du Québec	3 CLSC / 1 CHSLD	6	2	8
Estrie	1 CHSLD / 1 Institut universitaire / 1 Privé	5	4	9
Montréal	2 CLSC / 2 CHSLD / 2 CH / 3 Privé	5	27	32
Outaouais	1 CHSLD / 1 CH	1	3	4
Côte-Nord	1 centre de santé	2	0	2
Chaudière-Appalaches	1 CHSLD / 2 Privé	1	4	5
Laval	4 Privé	3	4	7
Lanaudière	2 CLSC / 1 École	2	5	7
Laurentides	1 CH / 1 CLSC	0	3	3
Montérégie	3 CH / 1 CLSC / 1 CR / 1 Privé	8	15	23
13 régions	45 milieux	40	76	116

* double inspection signifie : « inspection sans visite » suivie d'une « inspection avec visite » dans le milieu. Ce processus a été utilisé pour les fins de l'étude de validation.

Pour faire suite à la complétion du processus d'inspection professionnelle, diverses recommandations ont été acheminées aux ergothérapeutes, portant principalement sur la tenue des dossiers au niveau de l'évaluation et du plan d'intervention. Des recommandations ont également été formulées en regard du respect de la confidentialité lors de la transmission de documents. De plus, le CIP a sensibilisé les ergothérapeutes à l'importance de contribuer à l'avancement de la profession par la supervision de stagiaires.

Au cours de l'année, le comité a tenu onze réunions au cours desquelles il a, outre la réalisation de l'étude de validation proprement dite :

- analysé les dossiers d'inspection et complété un rapport pour chacun des ergothérapeutes inspectés;
- recommandé la tenue de deux enquêtes particulières;
- donné suite à une demande du syndic de procéder à une enquête particulière sur la compétence d'un membre; et
- assuré le suivi des recommandations suite à l'enquête particulière réalisée l'année précédente.

Le comité a également poursuivi son programme d'appréciation de la qualité du travail effectué par les inspecteurs.

MEMBRES

Le comité est composé de sept membres possédant des expertises diversifiées dans plusieurs des champs de pratique ou secteurs d'activités dans lesquels œuvrent les ergothérapeutes. Il est assisté d'un membre de la permanence, qui agit à titre de secrétaire du comité et assure la coordination des activités d'inspection professionnelle.

Christiane Cormier, présidente et membre expert en santé physique / enfant
Andrée Bastien, membre expert en santé mentale / enfant
Nathalie Caissy, membre expert en pratique communautaire
Christiane Jolicoeur, membre expert en santé mentale / adulte
Lucie Lavallée, membre expert en santé mentale / adulte (jusqu'en janvier 1999)
Suzanne Lavallée, membre expert en santé physique / personne âgée (retour depuis janvier 1999)
Lise Levasseur, membre expert en santé physique / adulte
Sylvie Scurti, membre expert en santé physique / personne âgée

Sylvie Salois, adjointe aux services professionnels et secrétaire du comité

INSPECTEURS

Une équipe de cinq inspecteurs a procédé à l'analyse des dossiers d'inspection ainsi qu'aux visites dans les milieux de pratique.

Céline Ayotte
Estelle Joly
Claire Landry
Claire Parenteau
Carole Tremblay-Leduc

ENQUÊTEUR

Une ergothérapeute a agi à titre d'enquêteur dans les cas où une enquête particulière sur la compétence était requise.

Louise Thouin

Syndic

MANDAT

L'article 122 du Code des professions décrit le rôle du syndic comme suit :

« Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatif à cette enquête. »

Si cette enquête montre qu'une infraction a été commise, ils porteront, en vertu de l'article 123, la plainte devant le comité de discipline.

RÉALISATIONS

Dossiers en cours d'enquête au début de l'exercice		5
Demandes d'enquêtes reçues du 1er avril 1998 au 31 mars 1999		8
Dossiers fermés durant la période	10	
Entente de conciliation	0	
Dossiers en cours d'enquête à la fin de l'exercice	3	
Plainte déposée au comité de discipline		0
Dossiers transférés au comité d'inspection professionnelle		2
Dossier de conciliation de compte		1
Différend soumis à l'arbitrage		0

Comité de discipline

MANDAT

Selon le Code des professions, le mandat du comité de discipline est de :

- recevoir toute plainte portée contre un professionnel;
- instruire la plainte;
- imposer la sanction lorsque le professionnel est reconnu coupable;
- transmettre le dossier au Tribunal des professions si un appel est interjeté par le professionnel;
- transmettre à l'Office des professions du Québec ses décisions ou les décisions du tribunal d'appel.

RÉALISATIONS

Aucune plainte n'a été reçue par le comité durant le dernier exercice.

Comité de révision des plaintes

MANDAT
Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

RÉALISATIONS
Le comité de révision des plaintes s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année pour examiner trois demandes de révision. À la fin de l'exercice financier, le comité de révision des plaintes avait rendu ses avis sur les trois dossiers soumis au cours de cette période.

- Dans deux dossiers, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline;
- Dans un dossier, le comité a émis l'avis de suggérer au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle.

Comité de formation en ergothérapie

MANDAT
Le mandat du comité de formation en ergothérapie est de soumettre aux organismes ou groupements représentés au sein du comité ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et au représentant institutionnel de chaque université, des recommandations au sujet des questions suivantes :

- les programmes d'étude en ergothérapie;
- les examens et autres mécanismes d'évaluation;
- les stages de formation professionnelle;
- les examens professionnels;
- la formation continue;
- toute autre question relative à la formation jugée pertinente par le comité.

RÉALISATIONS
Au cours de l'année 1998-1999, le comité a tenu quatre réunions. Entrepris l'année dernière, le dossier portant sur la réflexion en vue d'une modification des programmes universitaires de formation des ergothérapeutes afin de répondre aux besoins nouveaux de la pratique professionnelle, a été finalisé. Le rapport, intitulé « Répercussions de la restructuration du réseau de la santé et des services sociaux sur la pratique et la formation des ergothérapeutes au Québec – Étude exploratoire », fera l'objet d'une publication au cours de l'année 1999-2000.

Le comité s'est également penché sur les sujets suivants : la planification stratégique de l'Ordre; le rapport « L'Université devant l'avenir », document de consultation du ministère de l'Éducation du Québec; la réglementation relative au comité de formation des ergothérapeutes; la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (Lisbonne, 11 avril 1997); les stratégies d'actions à mettre de l'avant pour promouvoir l'organisation de la formation clinique dans les milieux.

Finalement, un sous-comité, composé des représentants des universités et de membres de la permanence de l'Ordre, a participé activement à la préparation du « Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ».

Le comité envisage maintenant de pousser davantage la réflexion sur la formation post-baccalauréat en ergothérapie. Rappelons que ce dossier avait fait l'objet d'un rapport en 1995.

Comité d'admission

MANDAT

Le comité d'admission a pour fonction d'étudier les demandes de délivrance de permis et d'équivalence ainsi que les demandes de réinscription au tableau des membres. Il doit ensuite faire les recommandations appropriées au Bureau.

RÉALISATIONS

Compte tenu des nouvelles orientations de l'Ordre à l'égard de la composition et de la gestion des comités, un appel de candidatures a été lancé aux ergothérapeutes durant l'été. Six candidats ont été retenus pour former le nouveau comité d'admission et ont reçu la formation appropriée. Le fonctionnement du comité a été modifié de telle sorte qu'il puisse travailler en équipe de trois membres, en fonction des besoins spécifiques dans les dossiers à traiter.

L'équipe en place durant l'année 1997-1998 a poursuivi son travail jusqu'au mois de septembre. Au cours de cette période, le comité a tenu deux réunions. Entre octobre et mars, le nouveau comité a tenu cinq réunions pour traiter les divers dossiers de demande de permis, de reprise de stage et de réinscription au tableau des membres.

Compte tenu de la phase finale d'intégration des stages dans les programmes universitaires, des ententes ont été faites avec les trois universités québécoises concernées afin d'accélérer le processus de délivrance du permis pour les nouveaux gradués.

Par ailleurs, afin de soutenir le comité et de favoriser une gestion optimale des dossiers, la permanence des services professionnels de l'Ordre a entrepris la révision des procédures d'admission et de réinscription et a procédé à la révision complète de la documentation utilisée en fonction des diverses situations.

Au cours de l'année, le comité d'admission a procédé à la gestion des dossiers suivants :

Délivrance de permis
- Permis temporaire délivré 1
- Permis permanents délivrés 170
- Dossier en attente 1

Étude d'équivalence
- Reconnaissance de l'équivalence de diplôme 1 *(permis non délivré au 31 mars)*
- Imposition d'un stage de perfectionnement préalable à la délivrance du permis 1 *(complété / permis délivré)*
- Non reconnaissance de l'équivalence de diplôme 1
- Dossiers en attente 3

Stages de fin d'études
(candidats ayant terminé leurs études selon les programmes universitaires en vigueur avant l'intégration des stages et qui n'ont pas encore complété les stages requis)
- Candidats en processus de reprise de stage 3
- Dossiers en attente 3

Réinscription au tableau des membres plus de cinq ans après y avoir fait défaut
- Réinscription sans condition 1
- Réinscription suivie d'une imposition de stage de perfectionnement 1
- Dossiers en traitement 2

Comité de formation continue

MANDAT

Le comité de formation continue a pour fonction de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des ergothérapeutes en mettant sur pied des activités de formation continue structurées qui répondent plus précisément à des besoins identifiés pour l'ensemble des membres.

RÉALISATIONS

L'équipe en place au cours de l'année 1997-1998 a poursuivi son travail jusqu'au 30 juin. À cette date, le comité avait tenu trois réunions depuis le 1er avril. Compte tenu des nouvelles orientations de l'Ordre à l'égard de la composition et de la gestion des comités, un appel de candidatures a été lancé aux ergothérapeutes durant l'été. Des candidats ont été retenus pour former le comité de formation continue mais celui-ci n'a pas siégé depuis.

La session de formation continue sur les habiletés de rédaction pour la tenue des dossiers en ergothérapie est toujours offerte aux ergothérapeutes. Neuf sessions de formation ont été tenues. Ainsi, cette année seulement, 146 ergothérapeutes ont suivi la formation alors qu'au total, 460 ergothérapeutes ont profité de cette formation depuis qu'elle est offerte.

L'élaboration d'une session de formation sur les aspects éthiques et légaux de la pratique professionnelle, amorcée l'année précédente, a été finalisée. Ce projet n'est cependant pas encore actualisé.

Comité sur les pratiques professionnelles

MANDAT

Le comité sur les pratiques professionnelles a pour mandat de contribuer à l'analyse de certains dossiers tels que les avis et prises de position sur des enjeux professionnels, de même que les normes de pratique en ergothérapie.

RÉALISATIONS

Créé au cours de l'année, le comité a eu comme premier mandat la révision des normes de pratique en ergothérapie. Considérant l'évolution constante de la profession et de l'environnement dans lequel elle s'exerce, il s'avérait nécessaire, afin de soutenir la pratique professionnelle des ergothérapeutes, de procéder dans les plus brefs délais possibles à une révision majeure des normes actuelles établies en 1993.

Depuis octobre 1998, le comité a tenu trois réunions au cours desquelles il a d'abord adopté un cadre conceptuel devant guider sa réflexion. Les membres du comité ont ensuite discuté des nombreux changements observés dans les pratiques professionnelles et identifié les compétences attendues de la part des ergothérapeutes. Finalement, les normes qui y sont relatives ont été déterminées et les critères pour lesquels des indicateurs devront être développés ont été identifiés.

Les prochaines étapes seront la détermination des indicateurs, la validation de ceux-ci, ainsi que la tenue de groupes de discussion engageant des ergothérapeutes de plusieurs régions. Ce cheminement s'avère nécessaire avant qu'une proposition finale puisse être déposée au Bureau au cours de l'année 1999-2000.

Le produit de toute cette démarche servira notamment aux comités d'inspection professionnelle et d'admission. L'évaluation des compétences est un processus dynamique utilisé par un ordre professionnel dans le but de garantir la protection du public. Il permet de s'assurer que les ergothérapeutes ou les candidats à l'admission ont une pratique conforme aux normes de pratique de la profession.

Comité des communications

MANDAT

Le comité des communications a comme mandat de :

- déterminer les orientations générales du plan de communication interne et externe;
- valider et évaluer les activités de communication dans leur ensemble;
- élaborer les thématiques, les messages, les argumentaires et les outils de visibilité.

RÉALISATIONS

Réalisations inhérentes au comité

- Tenue de dix réunions au cours de l'année;
- Élaboration d'un plan d'action des communications;
- Révision de la grille graphique du nouveau bulletin l'Ergothérapie Express;
- Collaboration avec la CSST pour la production d'une affiche portant sur l'hygiène posturale;
- Actualisation de la liste d'envoi de la documentation dans un objectif de promotion élargie;
- Coordination du kiosque de l'OEQ au congrès de la Fédération mondiale des ergothérapeutes;
- Organisation de la soirée Prix et mentions;
- Suivi des activités en prévision d'un colloque tenu en mai 1999 et du Congrès 2000;
- Développement d'un partenariat avec Parents d'aujourd'hui, concept multimédias, pour la réalisation de matériel médiatique.

Réalisations inhérentes aux sous-comités

- Soutien aux activités du sous-comité de la Semaine de l'ergothérapie;
- Révision du mandat du sous-comité Prix et mentions.

Sous-comité de la Semaine de l'ergothérapie

MANDAT

Par le biais de la Semaine de l'ergothérapie, le sous-comité a comme rôle de :

- sensibiliser le grand public et les médias à travers la province par l'organisation d'activités et d'événements conçus pour faire connaître la profession;
- développer un sentiment d'appartenance à la profession en favorisant des activités d'échanges dans les milieux de travail et la participation aux activités organisées par le comité central.

RÉALISATIONS

- Tenue de dix réunions au cours de l'année;
- Renouvellement du réseau des coordonnateurs régionaux et rédaction mensuelle du bulletin « Info-Semaine Ergo », outil de liaison entre le comité central et les coordonnateurs régionaux;
- Organisation et actualisation du projet-pilote : « Journée-Kiosques » à l'intérieur de lieux publics à travers toutes les régions du Québec. Cette journée s'est tenue le jeudi 29 octobre 1998;
- Élaboration d'un dépliant et d'affiches portant sur la simplification du quotidien pour une meilleure qualité de vie;
- Organisation d'une soirée d'information pour des bénévoles de la région de Montréal sur le projet principal de la Semaine de l'ergothérapie 1998;
- Gestion de la couverture de presse régionale par les coordonnateurs régionaux et parution d'articles sur la Semaine de l'ergothérapie et l'activité « Journée-Kiosques » dans une dizaine d'hebdomadaires régionaux à travers la province;
- Promotion radiophonique dans une station de radio régionale et participation de deux ergothérapeutes à deux entrevues télévisées à la télévision communautaire;
- Quelques résultats quantifiables du projet-pilote :
  - 46 kiosques répartis dans 11 régions du Québec ont été mis sur pied
  - un millier de personnes ont visité les kiosques
  - 76 ergothérapeutes ont collaboré bénévolement à l'événement
- Diffusion ponctuelle d'informations dans le bulletin l'Ergothérapie Express sur la préparation et le déroulement de la Semaine de l'ergothérapie.

Sous-comité Prix et mentions

MANDAT

Le mandat de ce sous-comité est de gérer l'ensemble des prix décernés par l'Ordre (Mention d'excellence, Bourse de recherche Anne Lang Étienne, Projet de l'année, Mention spéciale, Prix Ginette Théorêt et Prix Jeannette Hutchison) et d'élaborer, lorsqu'il y a lieu, de nouveaux prix visant à rejoindre les ergothérapeutes de tous les secteurs d'activités.

RÉALISATIONS

Le sous-comité a tenu sept réunions régulières où il a :

- procédé à l'analyse des candidatures et aux choix des récipiendaires pour les différents prix décernés par l'Ordre. Pour ce faire, il a sollicité la collaboration d'ergothérapeutes pouvant faire partie du jury (critères identifiés pour chacun des prix);
- assuré la communication des informations pertinentes aux comités de l'Ordre engagés dans l'attribution et la remise des prix et mentions;
- réalisé, au besoin, la mise à jour des procédures établies pour les prix et mentions en vigueur;
- informé les membres de l'Ordre des concours en vigueur et des noms des différents récipiendaires par l'intermédiaire du bulletin l'Ergothérapie Express;
- fait une recommandation au Bureau dans laquelle le prix « Mention spéciale » pourrait dorénavant être identifié comme le prix « Nicole-Ébacher »;
- débuté un travail d'analyse pour l'élaboration d'un prix étudiant.

Autres comités de l'Ordre

- Conseil d'arbitrage
- Congrès 2000
- Comité ad hoc – fonction syndic
- Comité de la Revue québécoise d'ergothérapie

États financiers au 31 mars 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
l'Ordre des Ergothérapeutes
du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'Ordre des Ergothérapeutes du Québec au 31 mars 1999 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Les prévisions budgétaires des produits et des charges de l'exercice terminé le 31 mars 1999 ont été préparés sur la base d'hypothèses comptables financières et statistiques; conséquemment, je n'exprime pas d'opinion sur ces prévisions budgétaires.

Jacqueline Bisson, CA

Comptable Agréé

Vallée-Jonction, le 22 avril 1999.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

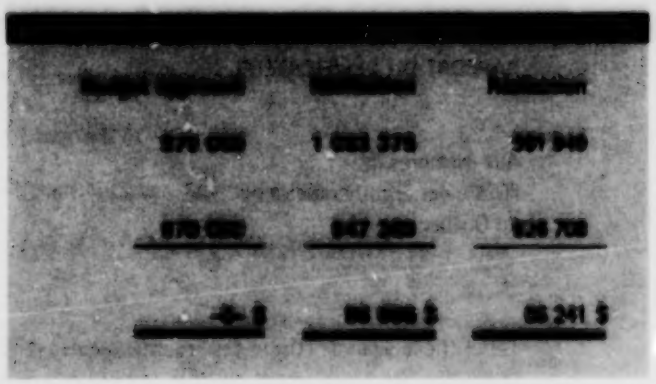

PRODUITS (Annexe A)	[illegible]	1 [illegible]	[illegible]
CHARGES (Annexe B)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-0- $	[illegible] $	65 241 $

État de l'évolution des actifs nets
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

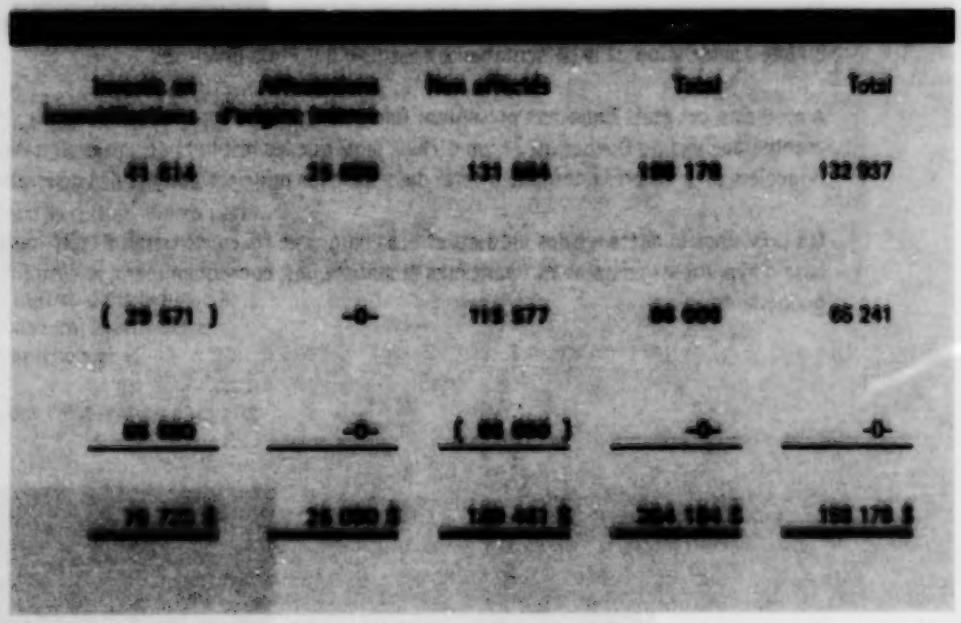

	Investi en immobilisations	Affectations d'origine interne	Non affectés	Total	Total
Solde au début	41 614	[illegible]	131 684	188 178	122 937
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(29 671)	-0-	118 577	88 [illegible]	65 241
Investissement en immobilisations	[illegible]	-0-	([illegible])	-0-	-0-
Solde à la fin	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION
Excédent des produits sur les charges

Élément d'exploitation n'impliquant aucun mouvement de liquidités :
Amortissement des immobilisations

Variation nette des autres postes :
Débiteurs
Frais payés d'avance
Créditeurs
Revenus reportés

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
Acquisitions d'immobilisations

AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS DE L'EXERCICE

LIQUIDITÉS AU DÉBUT

LIQUIDITÉS A LA FIN

LIQUIDITÉS
Encaisse
Dépôts à terme et acceptation bancaire
Fonds de liquidités corporatives

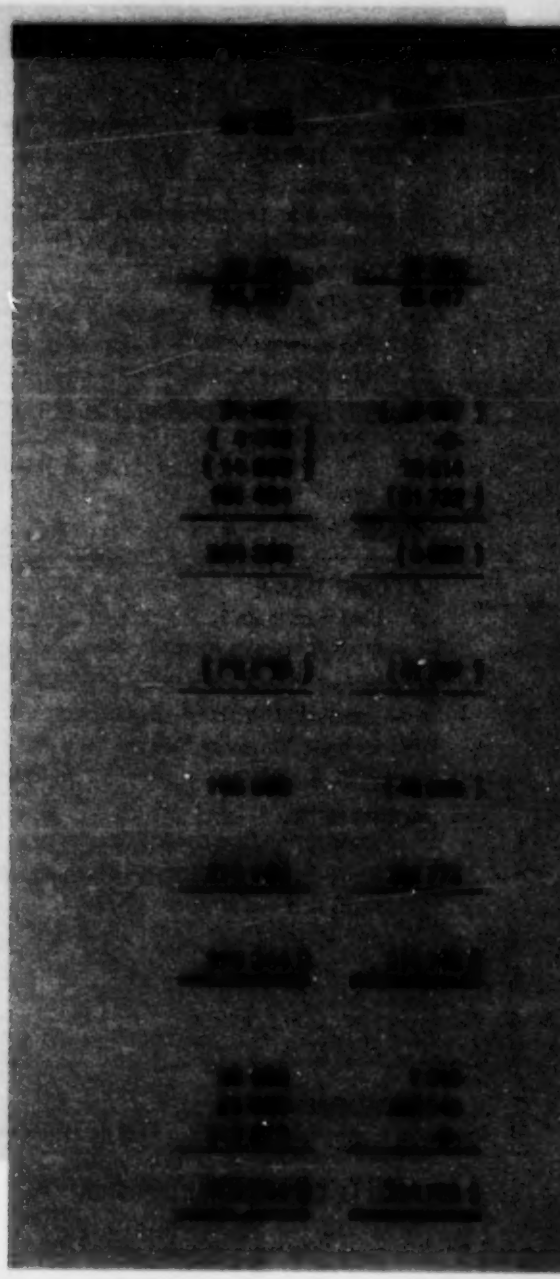

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999		
	Budget approuvé	Réalisation	Réalisation
PRODUITS (Annexe A)	970 000	1 033 375	991 949
CHARGES (Annexe B)	970 000	947 369	926 708
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-0- $	86 006 $	65 241 $

État de l'évolution des actifs nets
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999				
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine interne	Non affectés	Total	Total
Solde au début	41 614	25 000	131 564	198 178	132 937
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(29 571)	-0-	115 577	86 006	65 241
Investissement en immobilisations	66 680	-0-	(66 680)	-0-	-0-
Solde à la fin	78 723 $	25 000 $	180 461 $	284 184 $	198 178 $

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

		1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	**86 006**	65 241
Élément d'exploitation n'impliquant aucun mouvement de liquidités :		
Amortissement des immobilisations	**29 571**	20 676
	115 577	85 917
Variation nette des autres postes :		
Débiteurs	**24 493**	(27 697)
Frais payés d'avance	**(4 443)**	-0-
Créditeurs	**(14 855)**	16 814
Revenus reportés	**101 484**	(81 732)
	222 256	(6 698)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	**(66 680)**	(41 307)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS DE L'EXERCICE	**155 576**	(48 005)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	**214 768**	262 773
LIQUIDITÉS A LA FIN	**370 344 $**	214 768 $
LIQUIDITÉS		
Encaisse	**25 669**	7 619
Dépôts à terme et acceptation bancaire	**25 000**	207 149
Fonds de liquidités corporatives	**319 675**	-0-
	370 344 $	214 768 $

Les notes font partie intégrante des états financiers.

BILAN AU 31 MARS 1999

	1999	
ACTIF		
A COURT TERME		
Encaisse	25 669	7 619
Dépôts à terme et acceptation bancaire (note 3)	25 000	207 149
Fonds de liquidités corporatives (note 4)	319 675	-0-
Débiteurs (note 5)	18 709	43 202
Frais payé d'avance	4 443	-0-
	393 496	257 970
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (note 6)	78 723	41 614
	472 219 $	299 584 $
PASSIF		
A COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	84 039	98 894
Produits reportés (note 8)	103 996	2 512
	188 035	101 406
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	78 723	41 614
Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne (note 9)	25 000	25 000
Actifs nets non affectés	180 461	131 564
	284 184	198 178
	472 219 $	299 584 $
ENGAGEMENTS (note 10)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Françoise Robin-Gagnon, administrateur

Christiane Morin, administrateur

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

Note 1 STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu de la Loi L.R.Q., chapitre C-26 sanctionnée par l'Assemblée Nationale du Québec. Sa principale activité est d'assurer la protection du public en surveillant la pratique professionnelle de ses membres.

Note 2 CONVENTIONS COMPTABLES

CONSTATATION DES PRODUITS - L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

IMPUTATION DES CHARGES - Les charges directement reliées à une activité sont portées à cette activité et les coûts indirects sont attribués en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation.

DONS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES - Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers. Selon une compilation interne, il y a eu 1526 heures faites par des bénévoles au cours de l'exercice 1998 - 1999.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES - Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Base de données	8 ans

Note 3 DÉPÔTS À TERME ET ACCEPTATION BANCAIRE

Le taux d'intérêt effectif des placements temporaires détenus à la fin de l'exercice est de 4% et l'échéance de ce placement temporaire est le 27 avril 1999.

Note 4 FONDS DE LIQUIDITÉS CORPORATIVES

L'Ordre détient des unités dans un fonds de liquidités corporatives dont les taux d'intérêts varient quotidiennement. Le rendement moyen de mars 1999 a été de 5,12%.

BILAN AU 31 MARS 1999

	1999	
ACTIF		
A COURT TERME		
Encaisse	[illegible]	7 818
Dépôts à terme et acceptation bancaire (note 3)	[illegible]	207 140
Fonds de liquidités corporatives (note 4)	[illegible]	-0-
Débiteurs (note 5)	[illegible]	43 202
Frais payé d'avance	[illegible]	-0-
	[illegible]	257 970
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (note 6)	[illegible]	41 614
	472 218 $	299 584 $
PASSIF		
A COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	[illegible]	98 894
Produits reportés (note 8)	[illegible]	2 512
	[illegible]	101 406
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	[illegible]	41 614
Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne (note 9)	[illegible]	35 000
Actifs nets non affectés	[illegible]	121 564
	[illegible]	198 178
	472 218 $	299 584 $
ENGAGEMENTS (note 10)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Françoise Robin-Gagnon, administrateur

Christiane Morin, administrateur

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

Note 1 STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu de la Loi L.R.Q., chapitre C-26 sanctionnée par l'Assemblée Nationale du Québec. Sa principale activité est d'assurer la protection du public en surveillant la pratique professionnelle de ses membres.

Note 2 CONVENTIONS COMPTABLES

CONSTATATION DES PRODUITS - L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

IMPUTATION DES CHARGES - Les charges directement reliées à une activité sont portées à cette activité et les coûts indirects sont attribués en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation.

DONS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES - Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers. Selon une compilation interne, il y a eu 1526 heures faites par des bénévoles au cours de l'exercice 1998 - 1999.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES - Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Base de données	8 ans

Note 3 DÉPÔTS À TERME ET ACCEPTATION BANCAIRE

Le taux d'intérêt effectif des placements temporaires détenus à la fin de l'exercice est de 4% et l'échéance de ce placement temporaire est le 27 avril 1999.

Note 4 FONDS DE LIQUIDITÉS CORPORATIVES

L'Ordre détient des unités dans un fonds de liquidités corporatives dont les taux d'intérêts varient quotidiennement. Le rendement moyen de mars 1999 a été de 5,12%.

Note 5 DÉBITEURS

	1999	
T.P.S. et T.V.Q. à recevoir	-0-	12 905
Intérêts courus à recevoir	-0-	5 148
Assistance au recrutement de personnel	3 300	5 362
Ristournes à recevoir	12 725	11 949
Autres	3 426	7 838
	19 451	43 202
Moins: Provisions pour mauvaises créances	(742)	-0-
	18 709 $	43 202 $

Note 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	1999			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	68 130	51 670	16 461	14 934
Mobilier et équipement de bureau	80 448	60 996	19 452	26 680
Base de données	48 926	6 116	42 810	-0-
	197 504 $	118 782 $	78 723 $	41 614 $

Note 7 CRÉDITEURS

	1999	
Fournisseurs	63 867	56 832
Salaires et déductions à la source	18 678	42 062
T.P.S. et T.V.Q. à payer	1 494	-0-
	84 039 $	98 894 $

Note 8 PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations de 1999 - 2000 facturées au cours de l'exercice.

		1999
Assurances	**4 230**	220
Financement	**4 711**	184
Cotisations	**95 055**	2 108
	103 996 $	2 512 $

Note 9 AFFECTATION GREVANT LES ACTIFS NETS

En septembre 1995, le Bureau de l'Ordre a affecté des actifs nets non affectés de 25 000 $ pour parer à toute éventualité devant être définie par le comité administratif. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Bureau.

Note 10 ENGAGEMENTS

a) L'Ordre a conclu deux contrats de location de matériel de bureautique. Les loyers globaux à payer suivant ces baux se chiffrent à 65 479 $. Les baux se terminent le 16 juillet 2004 et le 30 septembre 2002. Le solde de l'engagement au 31 mars 1999 s'établit à 58 758 $ et les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces baux sont les suivants:

1999 - 2000 = 12 225 $
2000 - 2001 = 12 225 $
2001 - 2002 = 12 225 $
2002 - 2003 = 10 468 $
2003 - 2004 = 8 712 $

b) L'Ordre a conclu un contrat de location de local pour 127 mois à compter du 1er décembre 1997. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, se chiffre à 652 004 $. Le bail se termine le 30 mai 2008. Le solde de l'engagement au 31 mars 1999 s'établit à 613 655 $ et les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants:

1999 - 2000 = 56 082 $
2000 - 2001 = 61 121 $
2001 - 2002 = 63 754 $
2002 - 2003 = 66 010 $
2003 - 2004 = 69 207 $

De plus, l'Ordre a consenti une hypothèque mobilière de 30 000 $ sur l'universalité de ses biens mobiliers pour garantir le paiement de tout loyer dû en vertu de ce bail.

Note 5 DÉBITEURS

	1999	
T.P.S. et T.V.Q. à recevoir	-0-	12 905
Intérêts courus à recevoir	-0-	5 148
Assistance au recrutement de personnel	3 300	5 362
Ristournes à recevoir	12 725	11 949
Autres	3 426	7 838
	19 451	43 202
Moins: Provisions pour mauvaises créances	(742)	-0-
	18 709 $	43 202 $

Note 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	1999			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	88 130	51 670	16 461	14 934
Mobilier et équipement de bureau	80 448	60 996	19 452	26 680
Base de données	48 926	6 116	42 810	-0-
	197 504 $	118 782 $	78 723 $	41 614 $

Note 7 CRÉDITEURS

	1999	
Fournisseurs	63 867	56 832
Salaires et déductions à la source	18 678	42 062
T.P.S. et T.V.Q. à payer	1 494	-0-
	84 039 $	98 894 $

Note 8 PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations de 1999 - 2000 facturées au cours de l'exercice.

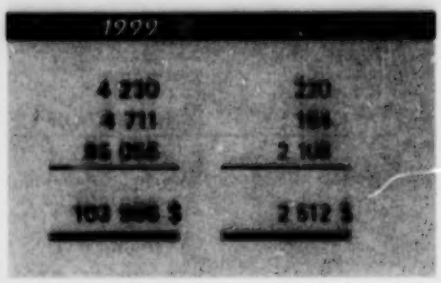

	1999	
Assurances	4 230	230
Financement	4 711	164
Cotisations	95 055	2 108
	103 996 $	2 512 $

Note 9 AFFECTATION GREVANT LES ACTIFS NETS

En septembre 1995, le Bureau de l'Ordre a affecté des actifs nets non affectés de 25 000 $ pour parer à toute éventualité devant être définie par le comité administratif. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Bureau.

Note 10 ENGAGEMENTS

a) L'Ordre a conclu deux contrats de location de matériel de bureautique. Les loyers globaux à payer suivant ces baux se chiffrent à 65 479 $. Les baux se terminent le 16 juillet 2004 et le 30 septembre 2002. Le solde de l'engagement au 31 mars 1999 s'établit à 58 758 $ et les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces baux sont les suivants:

1999 - 2000 = 12 225 $
2000 - 2001 = 12 225 $
2001 - 2002 = 12 225 $
2002 - 2003 = 10 468 $
2003 - 2004 = 8 712 $

b) L'Ordre a conclu un contrat de location de local pour 127 mois à compter du 1er décembre 1997. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, se chiffre à 652 004 $. Le bail se termine le 30 mai 2008. Le solde de l'engagement au 31 mars 1999 s'établit à 613 655 $ et les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants:

1999 - 2000 = 56 082 $
2000 - 2001 = 61 121 $
2001 - 2002 = 63 754 $
2002 - 2003 = 66 010 $
2003 - 2004 = 69 207 $

De plus, l'Ordre a consenti une hypothèque mobilière de 30 000 $ sur l'universalité de ses biens mobiliers pour garantir le paiement de tout loyer dû en vertu de ce bail.

Notes aux états financiers
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

Note 11 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs de l'encaisse, des dépôts à terme et acceptation bancaire, des fonds de liquidités corporatives, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leurs dates d'échéance à court terme.

Note 12 INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Renseignements complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

Annexe A -

PRODUITS			1999
Cotisations	[illegible]	[illegible]	793 723
Assurance responsabilité professionnelle	[illegible]	[illegible]	34 730
Contribution financement de l'OPQ	[illegible]	[illegible]	33 150
Abonnements à la documentation	[illegible]	[illegible]	3 730
Formation continue	[illegible]	[illegible]	7 658
Publicité « La Revue »	[illegible]	[illegible]	13 000
Étude de dossiers	[illegible]	[illegible]	11 679
Semaine de l'ergothérapie	[illegible]	[illegible]	2 857
Livres et publications	[illegible]	[illegible]	17 784
Intérêts et ristourne	[illegible]	[illegible]	26 000
Commanditaires et divers	[illegible]	[illegible]	26 000
Revenus d'assistance au recrutement de personnel	[illegible]	[illegible]	7 765
Allocation de déménagement	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Stages	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Renseignements complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

Annexe B - CHARGES

Salaires et charges sociales			
Assurances professionnelles des membres			
Contribution à l'OPQ			
Assurances générales			
Assurance-responsabilité des administrateurs			
Cotisations - Conseil interprofessionnel du Québec			
Frais d'assemblée générale			
Communication et relations publiques			
Frais de représentation et de déplacements			
Inscriptions aux associations			
Intérêts et frais			
Livres et publications			
Loyer et entretien du local			
Mauvaises créances			
Prix et mentions			
Secrétariat:			
Fournitures et frais de bureau			
Frais de poste			
Imprimerie et photocopies			
Taxes			
Téléphone et télégrammes			
Amortissement des immobilisations			
Frais de comptabilité et de traitement informatique			
Frais de déménagement			
Honoraires professionnels			
Comités et Bureau (annexe C)			

Notes aux états financiers
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

Note 11 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs de l'encaisse, des dépôts à terme et acceptation bancaire, des fonds de liquidités corporatives, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leurs dates d'échéance à court terme.

Note 12 INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Renseignements complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

		1999		
		Budget approuvé	**Réalisation**	**Réalisation**
Annexe A -	PRODUITS			
	Cotisations	**825 000**	**848 960**	793 723
	Assurance responsabilité professionnelle	**33 600**	**36 988**	34 730
	Contribution financement de l'OPQ	**35 400**	**36 242**	33 150
	Abonnements à la documentation	**4 000**	**1 403**	3 730
	Formation continue	**7 000**	**20 828**	7 038
	Publicité « La Revue »	**10 000**	**5 405**	13 860
	Étude de dossiers	**11 000**	**12 177**	11 679
	Semaine de l'ergothérapie	**4 000**	**1 750**	2 557
	Livres et publications	**2 000**	**906**	17 784
	Intérêts et ristourne	**27 000**	**37 222**	26 066
	Commanditaires et divers	**4 000**	**10 564**	26 060
	Revenus d'assistance au recrutement de personnel	**7 000**	**19 275**	7 763
	Allocation de déménagement	**-0-**	**-0-**	13 539
	Stages	**-0-**	**1 655**	270
		970 000 $	**1 033 375 $**	991 949 $

Annexe B -

	1999		
	Budget approuvé	Réalisation	Réalisation
CHARGES			
Salaires et charges sociales	510 000	473 471	468 023
Assurances professionnelles des membres	33 600	36 988	34 730
Contribution à l'OPQ	35 400	36 242	33 150
Assurances générales	11 000	10 129	9 381
Assurance-responsabilité des administrateurs	2 000	1 935	1 935
Cotisations - Conseil interprofessionnel du Québec	9 000	9 313	7 746
Frais d'assemblée générale	2 000	1 287	1 876
Communication et relations publiques	16 000	17 211	38 197
Frais de représentation et de déplacements	17 500	13 560	20 490
Inscriptions aux associations	8 000	6 476	3 631
Intérêts et frais	2 000	1 814	1 383
Livres et publications	5 000	1 695	20 675
Loyer et entretien du local	42 500	39 481	36 387
Mauvaises créances	1 000	742	546
Prix et mentions	4 500	2 642	4 482
Secrétariat:			
Fournitures et frais de bureau	16 000	18 249	18 494
Frais de poste	34 000	32 755	36 174
Imprimerie et photocopies	24 000	32 544	20 607
Taxes	14 000	12 105	4 113
Téléphone et télégrammes	10 000	7 462	6 849
Amortissement des immobilisations	18 000	29 571	20 676
Frais de comptabilité et de traitement informatique	1 000	984	578
Frais de déménagement	-0-	-0-	3 045
Honoraires professionnels	18 000	54 127	41 781
	834 500	840 783	834 949
Comités et Bureau (annexe C)	135 500	106 586	91 759
	970 000 $	947 369 $	926 708 $

Annexe C - COMITÉS ET BUREAU

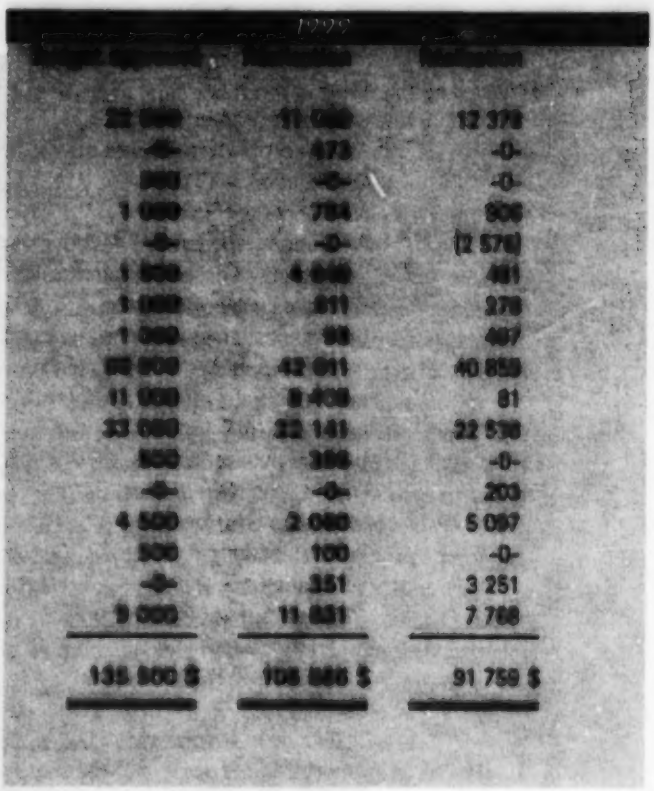

	1999		
Bureau	22 000	11 000	12 378
Colloque	-0-	673	-0-
Discipline	800	-0-	-0-
Formation en ergothérapie	1 000	784	806
Projet subventionné	-0-	-0-	(2 570)
Prix et mentions	1 000	4 000	481
Admission	1 000	811	378
Communications	1 000	98	497
Inspection professionnelle	80 000	42 011	40 858
Syndic	11 000	8 408	81
La Revue	33 000	22 141	22 536
Pratiques professionnelles	500	356	-0-
Stages	-0-	-0-	203
Semaine de l'ergothérapie	4 500	2 060	5 097
Révision	500	100	-0-
Comités ad hoc	-0-	351	3 251
Formation continue	9 000	11 631	7 768
	135 800 $	108 880 $	91 759 $

Annexe C -

COMITÉS ET BUREAU	1999 Budget approuvé	1999 Réalisation	Réalisation
Bureau	22 000	11 682	12 378
Colloque	-0-	473	-0-
Discipline	500	-0-	-0-
Formation en ergothérapie	1 000	784	906
Projet subventionné	-0-	-0-	(2 576)
Prix et mentions	1 500	4 649	481
Admission	1 000	611	276
Communications	1 000	98	497
Inspection professionnelle	50 000	42 011	40 859
Syndic	11 000	9 409	81
La Revue	33 000	22 141	22 538
Pratiques professionnelles	500	386	-0-
Stages	-0-	-0-	203
Semaine de l'ergothérapie	4 500	2 060	5 097
Révision	500	100	-0-
Comités ad hoc	-0-	351	3 251
Formation continue	9 000	11 831	7 768
	135 500 $	106 586 $	91 759 $